APPASS(A)RA - MARS 2021

JOURNÉE RÉGIONALE INTER-PASS

CPTS et PASS : Quelles collaborations possibles ?





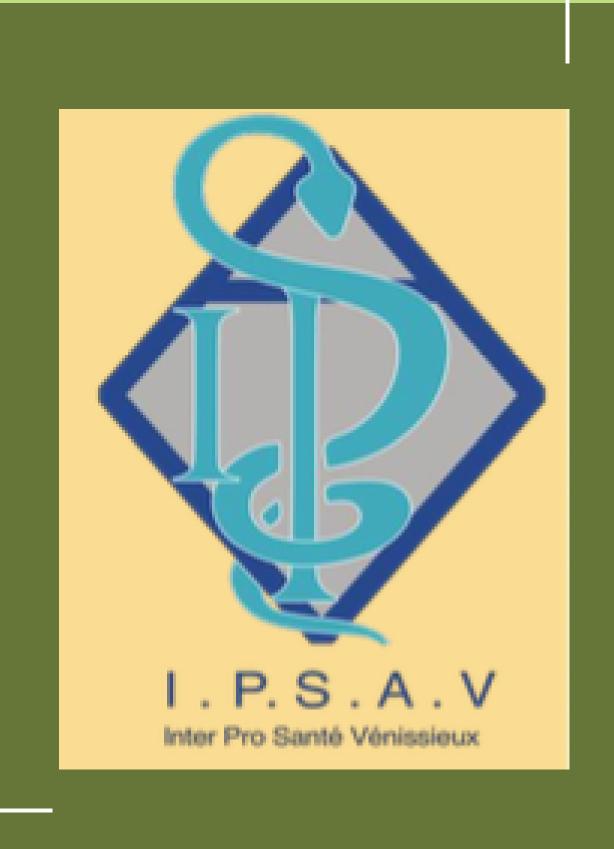
SOMMAIRE

LES SUJETS ABORDÉS

- 1- Présentation de la CPTS de Vénissieux (69)
 - Spécificité du territoire d'implantation
 - Spécifité du projet de santé
 - Présentation d'outils mis en place pour faciliter l'articulation entre le sanitaire, le social et le médico-social.
- 2 Présentation générale des dispositifs CPTS, et intérêt au regard de l'articulation ville-hôpital dans la prise en charge de la précarité
 - Intervention de M. Claude LEICHER

"Actuellement, une demande sur deux qui nous arrive pour de l'accès aux soins nous vient de travailleurs sociaux (...) ils nous ont repéré comme étant des facilitateurs d'accès aux soins et aux médecins traitants sur le territoire"

- MME DUGAST, COORDINATRICE SOCIALE CPTS VÉNISSIEUX



QUI SOMMES-NOUS?

À PROPOS DE L'ÉQUIPE DE LA CPTS DE VÉNISSIEUX

- Mme Sylvie MUSCEDERE, Directrice de la CPTS et coordinatrice de parcours de soins ;
- M. Julien THEVENET, chargé de projet ;
- Une secrétaire ;
- Mme Salima MADOURI, coordinatrice de soins ;
- Mme Nicole DUGAST, coordinatrice sociale.

CPTS - CONTEXTE

L'organisation territoriale de l'offre de santé : un vrai défi

Démographie en santé tendue (déserts médicaux, changement d'attente des pros...)



Transition
épidémiologique
(maladie
chronique,
vieillissement de
la population...)

Refonte de l'organisation de l'offre de soins (libéraux, hôpitaux, structures médicosociales...) Décloisonnement entre les corps de métiers de la santé

Adaptation aux incidences pathologiques du territoire

CPTS - CADRE LÉGISLATIF

 Création dans le cadre de la Loi 2016 de modernisation de notre système de santé

UNE PRIORITÉ DU PLAN « MA SANTÉ 2022 »

Créer un collectif de soins au service de patients

- → Une ambition : la création de 1000 CPTS en France à l'horizon de 2022
- Rompre avec l'exercice isolé
- Développer l'exercice coordonné
- Favoriser la coordination entre acteurs de santé
- Outil modulable : plusieurs tailles de CPTS.
- → Une double opportunité pour les professionnels de santé libéraux
- Un intérêt en terme de coordination et de bénéfice de dispositifs d'appui
- · Un intérêt pour disposer des nouveaux financements

Le contexte de création des CPTS :

situation sanitaire et démographie en santé en tension, avec notamment beaucoup de déserts médicaux, un vieillissement de la population, une transition épidémiologique avec une augmentation du nombre de maladie, des changements d'attente de la part de professionnel.le.s etc.

- ---> Refonte nécessaire de l'offre de soins, et notamment de l'articulation entre l'hôpital et la ville. Idée de décroiser les corps de métiers de santé et de s'adapter aux incidences des pathologies sur un territoire défini.
- --> Double opportunité pour les professionnel.le.s de santé : intérêt en terme de coordination et bénéfice d'un dispositif d'appui ; intérêt pour disposer de nouveaux financements pour venir soutenir leur pratique.

CPTS - MISSIONS

Espace d'organisation et de coordination entre les
professionnels de santé, autour
d'un bassin de vie

Conventionnel
Interprofessionnel en aout
2019 acte l'organisation des
CPTS autour de 3 missions
socles et 2 complémentaires



Missions des CPTS:

<u>Des missions socles</u> : amélioration de l'accès aux soins / Organisation des pratiques pluri-professionnelles / Développement d'actions de prévention.

<u>Des missions optionnelles</u> qui apparaissent en fonction de la spécificité des territoires. CPTS = un espace d'organisation et de coordination entre professionnel.le.s de santé sur un bassin de vie. De ce fait la CPTS de Vénissieux n'aura pas les mêmes missions que la CPTS de Lyon 8ème par exemple, que celle des Mont d'Or, etc. puisque chaque CPTS doit s'adapter à la configuration de sa population.

L'entrée en vigueur de l'accord conventionnel interprofessionnel a eu lieu en Août 2019, notamment en présence des représentant.e.s des différentes professions de santé. Cet accord lance véritablement l'organisation des CPTS.

CPTS-FINANCEMENT

- 1 Appui financier de l'ARS dans le cadre du FIR afin de financer l'écriture du projet de santé
- 2 Si accord sur le projet définitif : financement pluri-annuel par l'Assurance Maladie, fonction des missions développées et de la taille de la CPTS
- L'ARS Aura et l'Assurance Maladie évalue chaque année le contenu des projets pour une révision des modalités de financement

La C.P.T.S de Vénissieux



La Communauté Professionnelle de Territoire de Santé de la Profession Vénissieux portée par l'association IPSAV (Inter Pro Santé de Vénissieux) a vu le jour le 24 Septembre 2019.

Sa reconnaissance par la CPAM du Rhône et l'ARS AURA, via la signature d'une convention ACI, a permis de mettre en place une équipe ressource, au service d'un projet global de santé, pour répondre aux besoins des professionnels de santé et de leurs patients.

Rédaction du projet: Les premiers constats



- Diagnostic santé du territoire
- Méconnaissance des PS d'un même territoire
- Partages d'expériences autour de problématiques communes
- Peu de lien avec l'Hôpital et les structures médico-sociales

Rédaction du projet :

- <u>Diagnostic santé du territoire</u>
- <u>Méconnaissance des professionnels de santé d'un même territoire</u> : l'équipe s'est rendue compte que sur un même territoire, l'infirmière du bout de la rue et le médecin ne se connaissait pas. L'idée était donc d'améliorer cela.
- <u>Partage d'expériences autour de problématiques communes</u> : sur le territoire de Vénissieux on se rend compte qu'en inter-professionnel.le.s il y a les mêmes problématiques (les pro. ne se connaissent pas).
- <u>Constats de peu de lien avec l'hôpital et les structures médico-sociales</u> (sur le territoire de Vénissieux, GHM portes du Sud = manque de liens = CPTS présente pour aider à la mise en relation de ces structures entre elles).

Diagnostic de territoire



La CPTS de Vénissieux couvre un territoire de 67000 habitants. A Vénissieux, 14% de la population a plus de 75 ans.

22% de la population est affiliée à la CSS (ORS,2017) contre 7,4% en région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2013 (source Insee), le taux de pauvreté était de 29%.



La santé à Vénissieux

- 400 PS Libéraux
- 1 établissement hospitalier mutualiste
- 1 établissement psychiatrique (hôpital St Jean de Dieu) :
- 2 CMP, 1 Centre d'Accueil Psychothérapeutique de Crise
- 2 EHPAD
- 1 centre dialyse
- 1 association porteuse de la CPTS: IPSAV



DES ACTEURS PLURI-PROFESSIONNELS

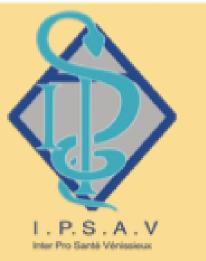


150 professionnels se sont investis dans la rédaction du projet de santé (2017) qui a servi de base à la négociation de la convention ACI (2019)

En mars 2021, la CPTS de Vénissieux compte 135 adhérents dont :

- 59 infirmiers
- 38 médecins généralistes et spécialistes
- 17 pharmaciens
- 15 kinésithérapeutes
- 2 orthophonistes
- 1 podologue
- 1 sage-femme
- 1 biologiste

LE PROJET DE SANTE



La CPTS dans le cadre de ses missions doit agir sur les axes suivants

- Contribuer à la **continuité des soins** sur le territoire
- Faciliter l'accès à un médecin traitant
- Améliorer la prise en charge des soins non programmés
- Organiser des parcours pluri professionnels: Prise en charge du patient diabétique, santé mentale pour les enfants de 3 à 15 ans, parcours gériatrique pour éviter les hospitalisations
- Développer des actions territoriales de prévention : vaccins, diabète, cancer..

Le projet de santé

- <u>Faciliter l'accès à un médecin traitant</u>. C'est l'un des aspects qui va sans doute intéresser les PASS.
- <u>Améliorer la prise en charge des soins non programmés</u> : par exemple une personne qui a besoin d'un rendez-vous urgent auprès d'un médecin généraliste pour éviter notamment une hospitalisation ou un séjour aux urgences.
- <u>Organiser des parcours pluri-professionnels</u>: la CPTS de Vénissieux a un parcours en santé mentale organisé pour les enfants de 3 à 15 ans. Ils/elles ont également commencé à organiser la prise en charge de patient.e.s diabétiques (beaucoup de personnes en ALD pour cause de diabète). Ils/elles ont également prévu de mettre en place un parcours gériatrique pour éviter les hospitalisations. Les PASS seront peut-être aussi amenées à intégrer ces questions de parcours, pour éviter notamment les hospitalisations.
- <u>Développer des actions territoriales de prévention</u> : la vaccination par exemple, et crise faisant, la CPTS de Vénissieux est en plein dedans (= ouverture d'un centre de vaccination porté par la CPTS).



LES RESSOURCES – LES MISSIONS – LES PROJETS

Un bureau composé d'un représentant de chaque profession ainsi que des représentants des structures associées.

Les missions

- Faciliter l'accès aux soins
- Améliorer les parcours de soins
- Coordination d'actions de prévention
- Fonction de soutien des PS

Des Locaux : 17 rue Einstein à Vénissieux

Une équipe ressource au service des PS :

- Une Directrice,
- Une secrétaire de direction,
 - Un chargé de projet,
- 2 coordinatrices de parcours de soins,
- Une coordinatrice sociale.

• Présidente :

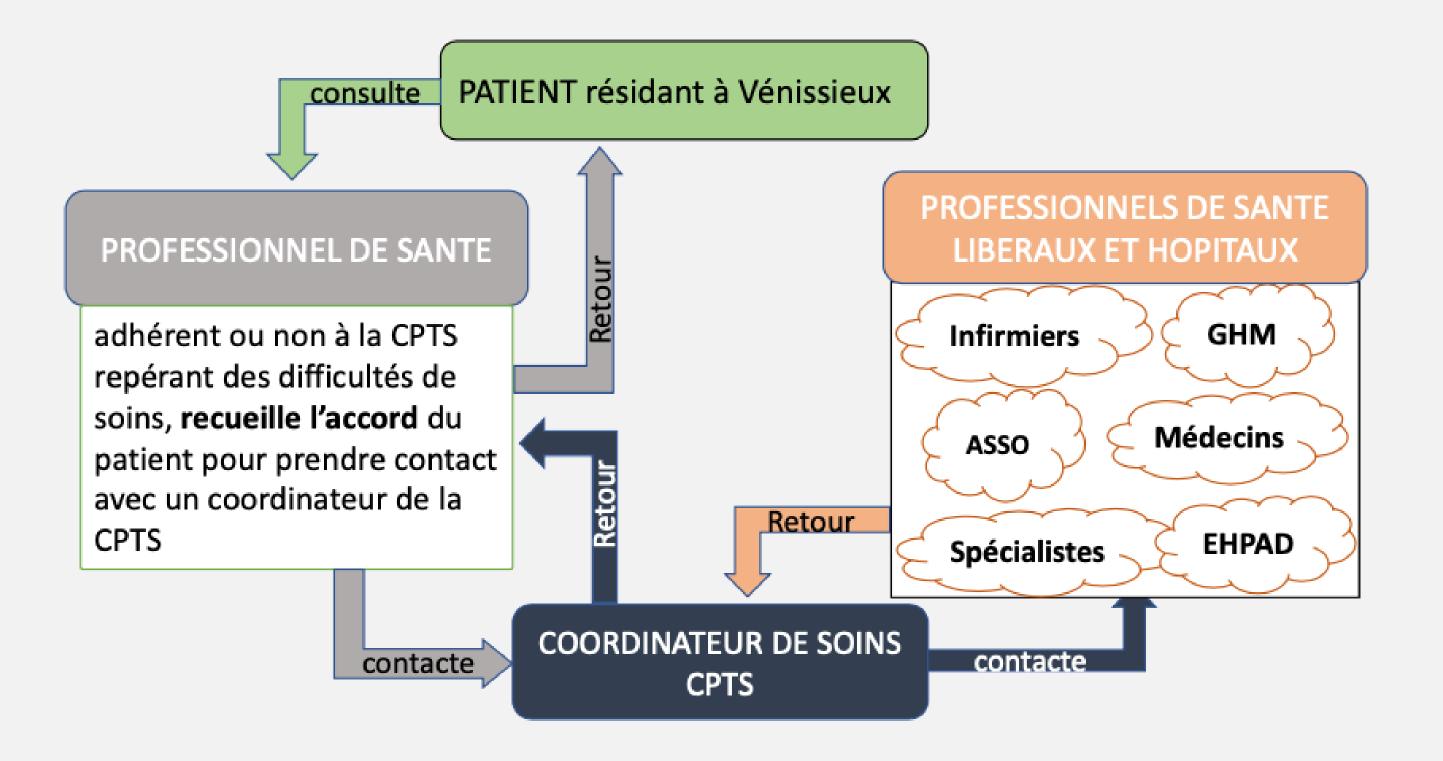
- Laetitia BOUILLOD (Infirmière)
- Secrétaire général :
- Pascal DUREAU (MG)
- Trésorier :
- Patrick CABROL (Pharmacien)

Projets en cours :

- Télémédecine
- IPEP : Rein, cœur, diabète
- . Un centre de vaccination Covid 19



Modalités d'intervention : Soins



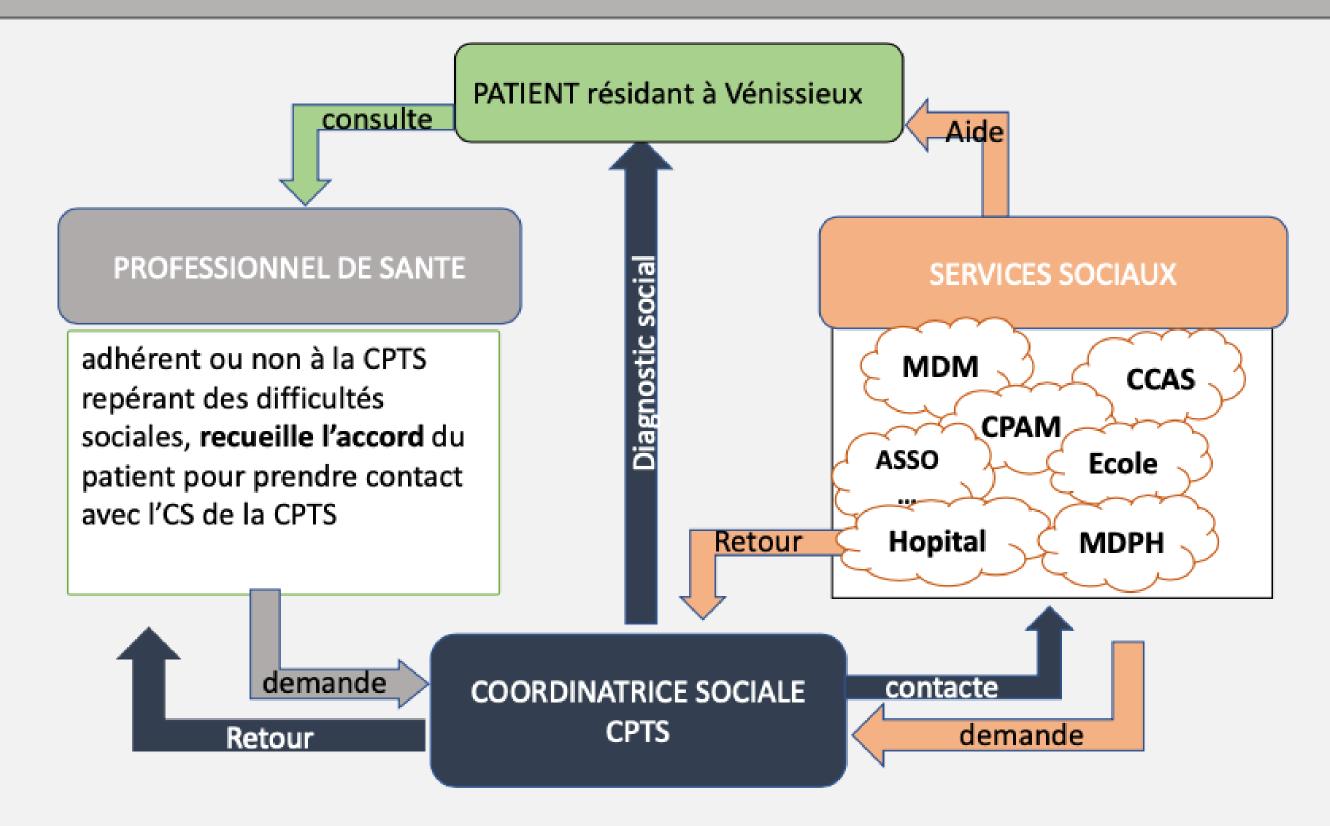
Pour cette gymnastique de trouver un praticien correspondant aux besoins de soins du/de la patient.e, les coordonnatrices ont mis en place un outil pour faciliter le partage d'information. Ce <u>bulletin d'information patient</u> recueille les éléments suivants : nom, prénom, adresse, n* de sécurité sociale, la difficulté rencontrée et la demande de soin qui en découle (<u>exemple</u> : besoin de mise en place d'une toilette à domicile, besoin de prescrire des injections, une préparation de pilulier et des passages pour l'accompagnement à la prise etc.). Une fois ces données recueillies, elles sont transmises au/ à la professionnel.le de santé de deuxième ligne. Dès lors le/la praticien.ne peut se mettre en lien avec le/la patient.e et le soin pourra commencer.

La demande peut venir d'un service d'urgences qui appelle la CPTS à propos d'un.e patient.e reçu.e, qui n'a pas de médecin traitant. <u>On peut imaginer qu'</u>à ce titre <u>une PASS appelle également la CPTS pour la recherche d'un médecin traitant à l'issue d'une prise en charge</u>.

<u>Attention</u>: la CPTS ne se substitue pas au service social de l'hôpital, elle n'organise pas de retour à domicile des personnes passées par les urgences ou hospitalisées. Cette mission est dévolue aux assistantes sociales de l'hôpital.



Modalités d'intervention Sociale



La coordinatrice sociale est une ressource pour professionnel.le.s de santé qui rencontrent un.e patient.e présentant une problématique sociale particulière (il peut l'avoir vu pour la première fois et constater que ce/cette patient.e est en rupture de soins, lors d'une VAD par exemple, ou constat que la personne n'a pas de médecin traitant etc.). Ce dernier sollicite la CPTS et donc la coordonnatrice sociale pour signalement de la situation, et dans le but de mettre la personne concernée en relation avec les services sociaux du territoire ou, en cas de besoins, avec les coordonnatrices de soins de la CPTS.

Les sollicitations peuvent également venir des médecins du territoire qui rencontre des patient.e.s qui sont en ruptures de droits. <u>Exemple</u> : une personne ayant un arrêt de travail pour accident du travail et qui n'avait pas été indemnisé depuis plus d'un mois. Intervention de la part de coordo. sociale possible auprès du service sociale de la CPAM.

En terme de bulletin de données patients, la CPTS de Vénissieux à construit un bulletin médico-social et un bulletin pour le soin. Les protocoles eux sont à peu près similaire.

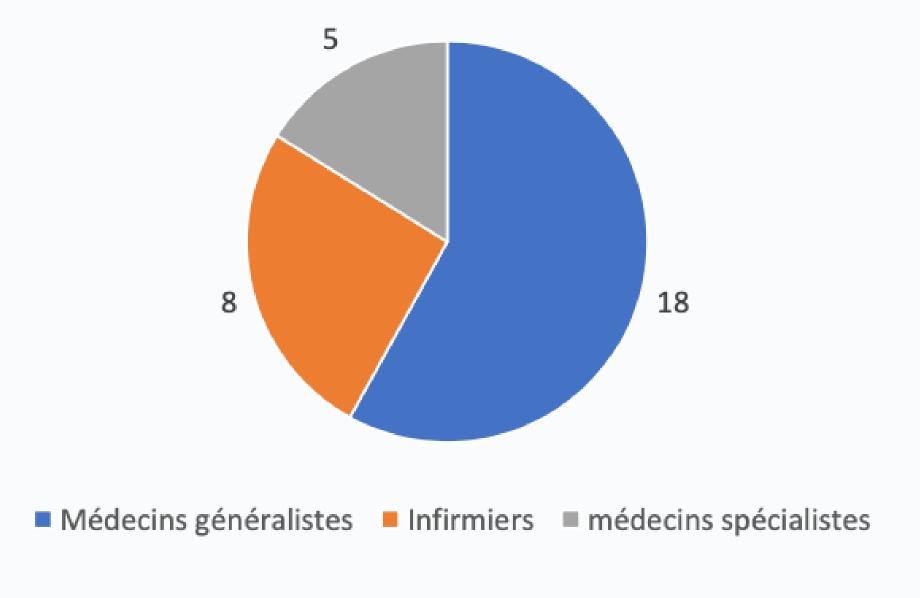
A retenir: 1/ Le travail de coordination ne s'effectue pas directement en faveur d'un.e patient.e.

2/ Respect de la volonté du/de la patient.e dans la démarche de recherche de médecin traitant : présentation de la démarche au/à la patient.e, recueil de ses souhaits / préférences s'il y en a (homme ou femme par exemple), formulation d'une demande auprès des adhérent.e.s avec les conditions et propositions finale au/à la patient.e, au plus près de ses souhaits formulés, en fonction des ressources présentes sur le territoire (choix final qui revient au/à la patient.e).



TELEMEDECINE

Formation des professionnels de santé libéraux aux téléconsultations et télésoins



Formations à l'outil de téléconsultation MonSisra auprès de 2 à 3 personnes par EHPAD

- Assistance technique sur Mon Sisra



PROJET IPEP Incitation à la Prise en Charge Partagée

Appel à projet du Ministère de la Santé, plusieurs constats :

- augmentation du nombre de patients polypathologiques
- maladies cardiovasculaires et métaboliques sévères fortement liées
- parcours complexes avec multi professionnels, multi consultations, examens, prescriptions médicales,

Objectif: **OPTIMISATION DES PARCOURS COMPLEXES** par la collaboration et synergies entre professionnels.

Condition principale: patient suivi pour au moins deux pathologies métaboliques et /ou cardiovasculaires



PROJET IPEP Incitation à la Prise en Charge Partagée

Plusieurs étapes :

- repérage du patient
- mise en place d'une RÉUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE (RCP) en accord avec le patient ,avec la participation des différents acteurs intervenants (dossier partagé sur Mes Patients du GSS.ARA)
- Désignation du **RÉFÉRENT DE PARCOURS** (Médecin traitant ou médecin spécialiste)

Toutes ses étapes aboutiront à la formalisation et au suivi d'un parcours patient soins et préventions.

La CPTS vérifie l'observance des soins, relance et informe les PS en cas de difficultés repérées afin d'éviter un décrochage des soins.

Les partenariats



<u> secteur Santé :</u>

- ➢ Pole Hygiène et prévention + SIAD de la Ville de Vénissieux
- Hôpital St Jean de Dieu, équipe de Direction, CPA et équipe mobile de gériatrie
- ➤ Hôpital des Portes du Sud, service gériatrie, service endocrinologie...
- Calydial (dialyse)
- Liens avec les EHPAD du territoire (télémédecine, recherche MT...)
- ➤ Réseau LYRE

C.D.HS

Secteur Social:

- Service ASAD Aide à domicile (Convention en cours)
- CCAS de Vénissieux Mairie
- **➢** Comité Locale de Santé Mentale
- ➤ M.A.S (Ex. PFIDASS)
- ➤ Hôpital des Portes du Sud et HCL
- > CPAM services administratifs
- > INTERMED et résidences sociales
- ➤ Plateforme de Coordination et d'Orientation troubles de neurodéveloppement

CRISE COVID
Actions 2020

Dès le 5 mars 2020



Relais aux PS des consignes ARS, CPAM, Ordres des professions, DGS, ...

Dès le 6 mars



Envoi aux pharmaciens d'un tableau de recommandations de distribution des masques

Dès le 9 mars

Formations aux téléconsultations médecins

17 mars

23 mars

Relais aux PS des mesures sociales & financières

21 mars

Transmission aux PS d'un tableau récapitulant les laboratoires pratiquants les tests sur le territoire

20 mars

Distribution des masques dotation d'Etat organisation d'un dispatching pour les pharmaciens en fonction de la localisation des PS

19 mars

Envoi aux MG de recommandations de gestion des cas symptomatiques Enquête auprès des MG sur la gestion des cas

24 mars

Mise à disposition de la référente sociale aux PS en difficultés

25 mars

Relais aux IDE des possibilités de télé soins et formations

26 mars

Appel aux dons et achat de matériel de protection pour les PS du territoire

Dès le 28 mars

Mise en place et coordination d'une tournée IDE pour la prise en charge des patients COVID

3 avril

Relais aux PS sur le centre COVID à Vénissieux

Dès le 11 mai

Mise en place d'une brigade IDE pour effectuer des tests PCR à domicile

12 avril

Informations aux PS sur l'ouverture d'une SUP (Structure d'Urgence Podologique) sur Vénissieux et des centres d'IVG ouverts

Dès le 6 avril

Gestion et délivrance des kits de protection de la Région aux PS de la région

5 avril

Relais sur la valorisation des consultations en EHPAD



Questions / Echanges

QUE SONT LES ACI?

Les ACI sont les Accords Conventionnels Interprofessionnels. Ce sont des accords signé avec la CPAM (tous les professionnels de santé libéraux étant eux même, à titre individuels, conventionnés avec la CPAM dont ils dépendent). Tous ces professionnels, signent collectivement, par le biais de leur représentant professionnel, des accords sans lesquels il n'est pas possible pour la CPAM de soutenir le projet de la CPTS.



COMMENT LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE DE VÉNISSIEUX ONT-ILS ÉTÉ INFORMÉS DE L'EXISTENCE DE VOTRE CPTS, ET DE L'INTÉRÊT QUE POUVAIT REPRÉSENTER LE DISPOSITIF POUR EUX ?

Concrètement il y a eu, à partir de septembre 2019, un démarchage auprès de tous les professionnels de santé du territoire pour leur présenter qui nous étions, leur expliquer notre fonctionnement et leur donner des informations sur comment nous pouvions être aidant pour eux et pour leur patientèle. Et puis, il y a eu la crise COVID, qui a contribué au bouche à oreille et qui fait qu'aujourd'hui, ce sont plutôt les professionnels qui viennent à nous, de manière spontanée. Les professionnels sont en mesures de dire qu'ils y tirent un grand bénéficie dans le sens où aujourd'hui, dès que quelque chose pose problème dans leurs pratiques vis-à-vis d'un patient ou s'ils ont une demandent particulière ils se tournent vers nous. Au début, la crise COVID nous a « aidé » à rencontrer les professionnels et à se faire connaître, aujourd'hui, on en est à monter un centre de vaccination et on se rend compte que nos professionnels de santé (de toute part, médecin, IDE, pharmacien etc.) viennent nous rejoindre pour nous aider au montage de ce centre. On remarque que ces mêmes professionnels cooptent leurs collègues pour venir rejoindre la CPTS et adhérer pour pouvoir faire partie de ce maillage.

DES PSYCHOLOGUES / PSYCHIATRES ONTILS ADHÉRÉS À LA CPTS DE VÉNISSIEUX ?

Une convention a été passée avec l'Hôpital St Jean de Dieu.
Le médecin chef de St Jean De Dieu a rejoint il y a peu le CA de la CPTS. Nous avons également mis en place un partenariat : les professionnels du territoire qui ont un besoin de soin en psychiatrie passe par notre CPTS et la CPTS relaye auprès de ce médecin et/ou au niveau du CMP et/ou au niveau du centre de crise les demandes.

Un psychologue a rejoint la CPTS il y a peu en tant qu'adhérent et partenaire.

Questions / Echanges

POUR LES PATIENT.E.S AUX MINIMAS SOCIAUX OU BÉNÉFICIAIRES DE L'AME QUI ONT PARFOIS PLUS DE MAL À ACCÉDER À DES SOIGNANT.E.S DANS LES DISPOSITIFS DE SOINS LIBÉRAUX, ÊTES-VOUS CONFRONTÉ.E.S À DES LIMITES D'ACCEPTATIONS DES MÉDECINS PAR RAPPORT À CES PUBLICS ?

La demande initiale de médecin traitant est anonyme. C'est un mail envoyé qui décrit simplement que la demande émane d'un.e patient.e de tel âge, situé.e à telle adresse, qui souhaiterait bénéficier d'un médecin traitant. Une fois l'accord du médecin, la fiche du/de la patient.e (plus complète en terme d'information et notamment d'information au regard de la nationalité, du type de couverture médicale etc.) est envoyée via notre outil en ligne Monsisra. Pour l'instant il n'y a eu aucuns refus, a postériori, de patient.e du fait de la condition sociale, du type de couverture médicale ou d'éventuels problèmes de langue. Si à la suite du premier mail, aucunes réponses ne parvient à la CPTS, la coordinatrice des soins appelle chaque médecin du territoire, les uns après les autres, pour leur demander si l'un ou l'une d'entre eux/elles est en mesure de recevoir ce.tte patient.e.

LA BARRIÈRE DE LA LANGUE EST UNE PROBLÉMATIQUE QUE VOUS AVEZ EN TÊTE ? SI OUI, QUELLES RÉPONSES Y APPORTEZ-VOUS ? CONNAISSEZ-VOUS LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'INTERPRÉTARIAT AUPRÈS DES MÉDECINS LIBÉRAUX EN MÉDECINE DE VILLE PAR L'ARS.

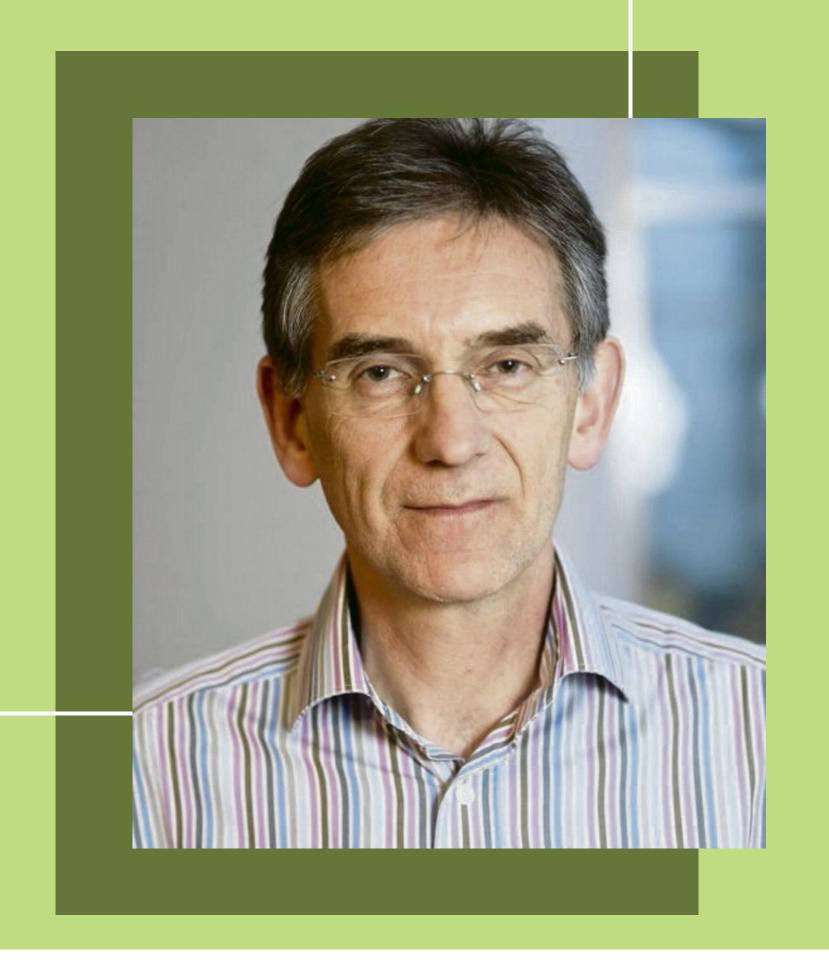
Non nous ne sommes pas vraiment au courant de cela, vous allez pouvoir nous en dire plus. Dans le cadre d'un partenariat futur avec les PASS ce sont des sujets qui peuvent être mis plus particulièrement au travail. La CPTS de Vénissieux compte aussi sur les PASS pour les instruire sur toute la connaissance que les équipes ont sur ces publics.



"Il est évident pour moi que l'articulation médico-social et social, c'est le gain principal qu'on peut faire dans le champs de la santé.

Dans le champ de la précarité, la liaison entre les PASS et les médecins généralistes de ville est à inventer."

- CLAUDE LEICHER



QUI SUIS-JE?

À PROPOS DE CLAUDE LEICHER

Médecin généraliste en retraite de soins

Président de la Fédération Nationale des CPTS Président de la CPTS Sud Valence Membre du Collectif Précarité de Valence

Ancien président de MG France - Fédération française des médecins généralistes (2009 - 2017)

<u>Publications en ligne</u> sur le site de l'EHESP :

https://documentation.ehesp.fr/index.php?
lvl=author_see&id=284074

PODCAST INTERVENTION DE M. LEICHER



A retrouver en ligne en cliquant sur ce lien :

https://soundcloud.com/user-743310756-649682587/intervention-m-claude-leicher-cpts-et-pass-quelles-collaborations-possibles

UN GRAND MERCI

A L'ENSEMBLE DES INTERVENANT.E.S ET PARTICIPANT.E.S À CETTE JOURNÉE



APPASS(A)RA

ASSOCIATION DES PROFESSIONNEL.LE.S DES PASS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



COORDINATION RÉGIONALE DES PASS

ASSOCIATION DES PROFESSIONNEL.LE.S DES PASS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES